

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES

COMMUNE DE HUNTING



PLAN LOCAL D'URBANISME

3 - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Document provisoire – Juillet 2019

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Le projet de la commune de HUNTING identifie **deux zones à aménager** : une zone d'habitat en extension urbaine, sur d'anciens vergers enfrichés ; et un secteur à densifier dans le village, à vocation mixte (équipement/logement), dont l'aménagement est à encadrer.

Ainsi, le PLU comprend des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui visent à définir les **conditions d'urbanisation des secteurs amenés à connaître un développement urbain à vocation principale d'habitat ou d'équipements collectifs**.

Les secteurs retenus sont donc les suivants :

- **OAP n°1 : une zone à aménager en extension, près de l'étang, à vocation principale d'habitat, permettant de relier le centre ancien et la zone de lotissement, à l'Ouest du village (zone 1AU) ;**
- **OAP n°2 : une zone à aménager en densification, derrière la mairie, permettant l'implantation de l'atelier communal et quelques logements (zone UB) ;**
- **OAP n°3 : une zone à aménager en densification, dans la zone pavillonnaire au Nord du village, permettant l'implantation de quelques logements (zone UB).**

La commune de HUNTING a souhaité **y fixer des principes d'urbanisation afin d'organiser et de maîtriser leur aménagement** (notamment en termes d'accès, et de desserte, de qualité urbaine et d'intégration paysagère), tout en laissant une certaine souplesse aux aménageurs.

La **programmation** (nombre et typologie de logements, échancier, ...) et les **principes d'aménagements** sont représentés sur les **schémas joints ci-après** et sont précisés dans les **textes qui les accompagnent**. Ils sont à respecter pour l'aménagement de chaque secteur.

OAP n°1 : Zone à aménager près de l'étang (zone 1AU)



PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Surface totale de la zone : 1,5 ha
Densité demandée par le SCOTAT : 17 lgts/ha
Nombre minimal de logements attendus sur la zone : 25 lgts
Vocation de la zone et forme urbaine : zone à vocation résidentielle avec une forme urbaine mixte (logements individuels, jumelés, en bande...)

Insertion architecturale, urbaine, paysagère

La zone forme une boucle avec la rue de la Ceriseraie et la route de Sierck. Une voirie secondaire permet de créer un espace public central, servant de zone de rencontre, et rappelant la fonction de verger du terrain.
Une liaison piétonne existante vers la rue de la Ceriseraie doit être confortée.
Une aire de loisir située à proximité de l'étang sera aménagée, ouvrant sur les terrains naturels au Nord.

Qualité environnementale, et prévention des risques

Energie : une orientation intelligente des logements devra être proposée. L'installation de dispositifs d'apport d'énergie solaire/d'énergie éolienne domestique sera autorisée.

Eau : une gestion durable et environnementale des eaux pluviales sera demandée (noues, infiltration, récupération...).

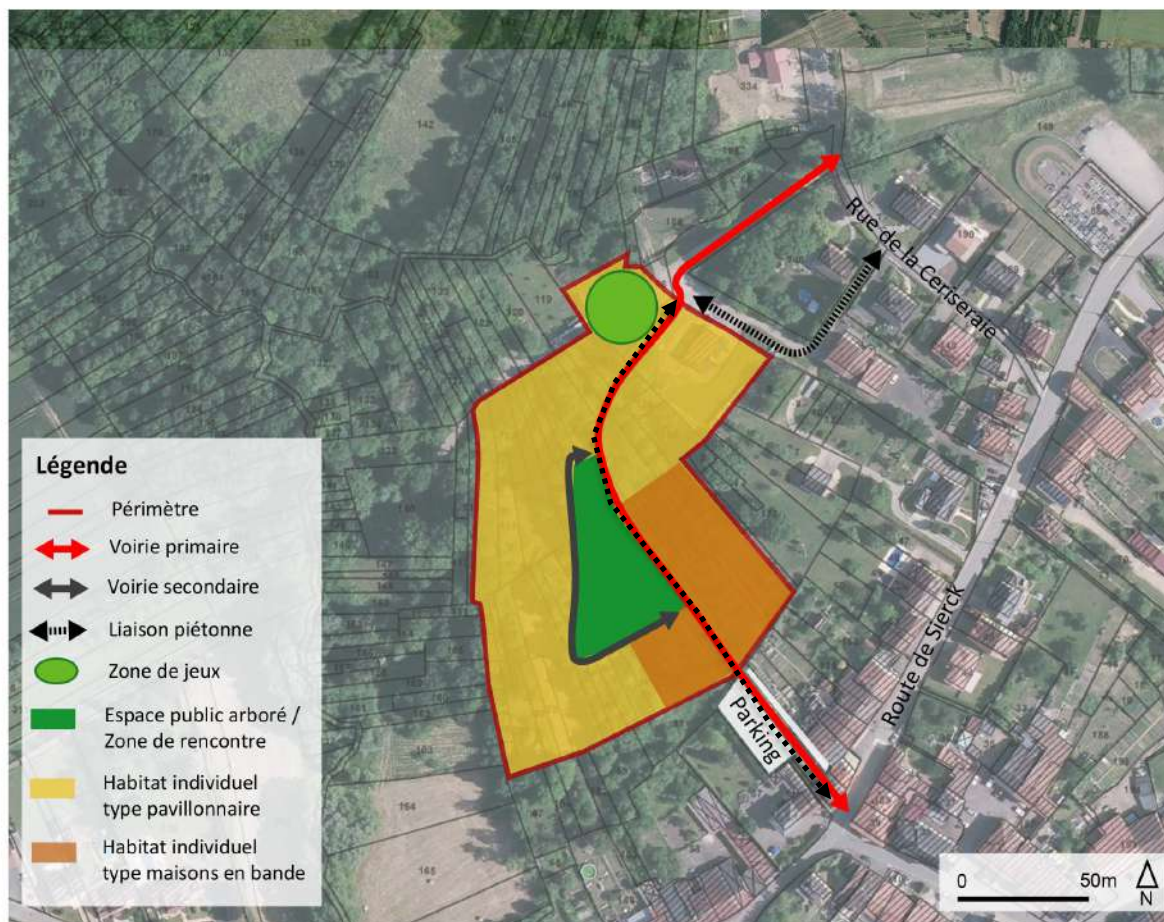
Déchets : l'implantation des systèmes de tri et de dispositifs de compostage domestique devra être facilitée. Des points de collecte des ordures ménagères devront être localisés et aménagés en concertation avec le gestionnaire (ex : conteneurs enterrés ou semi-enterrés, ...).

Stationnement

Du stationnement sera intégré en bordure de l'espace public central, ainsi que sur la parcelle n°56 (repérée sur le plan en zone blanche).

Transports en commun

Un arrêt de bus "Village Hunting" est présent à moins de 100m de la zone. Il est desservi par la ligne 112 de Fluo Grand Est (Thionville / Sierck-les-Bains / Waldwisse).



OAP n°2 : Zone à aménager derrière la mairie (zone UB)



PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Surface totale de la zone : 0,3 ha

Surface dédiée à l'habitat : 0,2 ha

Densité demandée par le SCOTAT : 17 lgts/ha

Nombre minimal de logements attendus sur la zone : 4 logements

Vocation de la zone et forme urbaine : zone à vocation résidentielle avec une forme urbaine mixte (logements individuels ou jumelés) et relocalisation de l'atelier communal.

Insertion architecturale, urbaine, paysagère

La zone forme une impasse dans le prolongement de la rue Saint-Fiacre. L'atelier communal actuellement situé à proximité de la rue de la Ceriseraie sera déplacé au fond de cette impasse, à proximité immédiate de la mairie.

Une liaison piétonne sera mise en place pour rejoindre la rue des Marronniers. Les logements seront des pavillons individuels, ou des logements jumelés.

Qualité environnementale, et prévention des risques

Energie : une orientation intelligente des logements devra être proposée. L'installation de dispositifs d'apport d'énergie solaire/d'énergie éolienne domestique sera autorisée.

Eau : une gestion durable et environnementale des eaux pluviales sera demandée (noues, infiltration, récupération...).

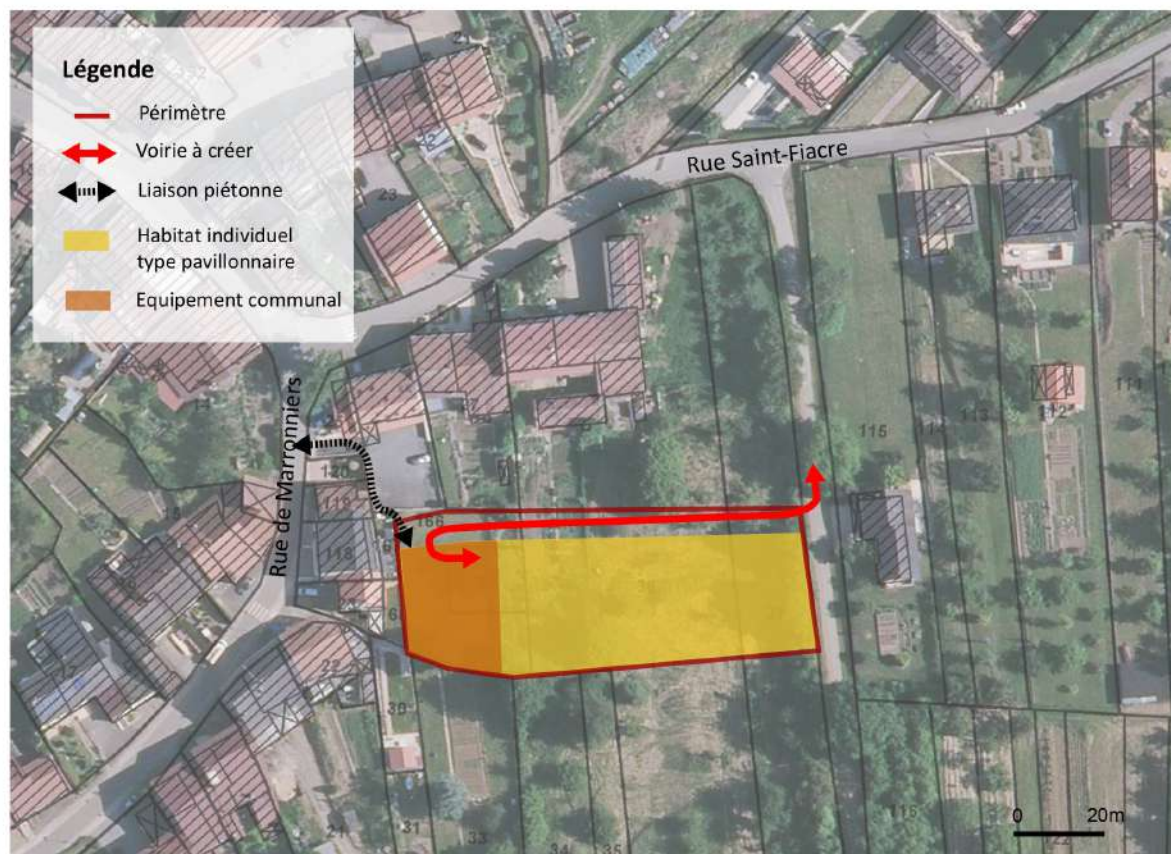
Déchets : l'implantation des systèmes de tri et des dispositifs de compostage domestique devra être facilitée.

Stationnement

Des places de stationnement seront mises en place en fonction des besoins des habitants et de l'atelier communal.

Transports en commun

Un arrêt de bus "Village Hunting" est présent à 215m de la liaison piétonne. Il est desservi par la ligne 112 de Fluo Grand Est (Thionville / Sierck-les-Bains / Waldwisse).



OAP n°3 : Zone à aménager en dent creuse dans la zone pavillonnaire (zone UB)



PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Surface totale de la zone : 0,3 ha

Densité demandée : 17 lgts/ha

Nombre minimal de logements attendus sur la zone : entre 4 et 6 logements

Vocation de la zone et forme urbaine : zone à vocation résidentielle avec une forme urbaine mixte (logements individuels ou jumelés).

Insertion architecturale, urbaine, paysagère

La zone forme une dent creuse dans le lotissement. La création d'une voie reliant la boucle des Vergers à la rue des Bleuets permettra une meilleure desserte de cette partie du quartier.

L'accès pourra être en sens unique ou à double sens.

Qualité environnementale, et prévention des risques

Energie : une orientation intelligente des logements devra être proposée. L'installation de dispositifs d'apport d'énergie solaire/d'énergie éolienne domestique sera autorisée.

Eau : une gestion durable et environnementale des eaux pluviales sera demandée (noues, infiltration, récupération...).

Déchets : l'implantation des systèmes de tri et des dispositifs de compostage domestique devra être facilitée.

Stationnement

Des places de stationnement seront mises en place en fonction des besoins des habitants.

Transports en commun

Un arrêt de bus "Lotissement Hunting" est présent à 130m de la zone. Il est desservi par la ligne 112 de Fluo Grand Est (Thionville / Sierck-les-Bains / Waldwisse).

